

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Voûtée, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**, suite à une convocation du 2 juin 2023.

Présents :

M. GISSELBRECHT, **Maire**

MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

MME BELLARD, M. RUET, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, M. GALLIEN, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. DAULAT, M. JONIN, **Conseillers Municipaux**

Représentés :

M. FOUILHOUX par MME MISIC, MME LEPINE par M. GARCIA, MME RONGERON par M. MARTIN, M. FILAIRE par M. DUBOST.

Absents/Excusés :

Quorum : 15 présents

Secrétaire de séance

Madame Josy-Anne BELLARD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour

- I – **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2023**
- II – **Enfance Jeunesse**
 - 1. Fixations des tarifs service Enfance Jeunesse année scolaire 2023-2024.
- III – **Questions diverses**

Compte-rendu de la séance du 12 mai 2023

- **Monsieur Roland DAULAT**, au sujet de son intervention au niveau des questions diverses, indique qu'il s'agit du parking rue Boileau et non pas rue de Limoize.
- **Monsieur le Maire** indique qu'il en est pris note.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est mis au vote.

Monsieur Jean-Luc DUBOST indique qu'il ne prendra pas part au vote, étant absent au cours de cette séance.

Vote : Pour 28 voix

I – ENFANCE JEUNESSE

1. FIXATION DES TARIFS SERVICE ENFANCE JEUNESSE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Rapporteur : Madame Fabienne THOULY-VOUTE, Adjointe

Madame Fabienne THOULY-VOUTE présente les propositions d'évolution des tarifs des services Enfance Jeunesse applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

Bases de calcul du quotient familial

Appliquer les Quotients Familiaux établis par la CAF (ou la MSA identiques).

Ces coefficients sont fournis aux allocataires 2 fois par an et reposent sur une méthode rigoureuse.

Si la personne ne possède pas de Quotient Familial, nos services, à l'aide de la « calculatrice CAF », établiront ce Quotient Familial moyennant la fourniture des pièces justificatives.

Si la personne refuse de communiquer ces éléments, elle se verra appliquée le coefficient le plus élevé T9.

Les familles qui déménagent de Lempdes en cours d'année scolaire ou qui emménagent dans l'année se verront appliquer les tarifs réservés aux Lempdais jusqu'au terme de l'année scolaire.

Toute présence non justifiée dans les délais impartis (règlement intérieur) entraînera une majoration de tarif de 50 %.

1. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

1. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES PETITES VACANCES SCOLAIRES

Tarifs Lempdais

Tranches et Quotient Familial Mensuel	Tarifs 2022-2023				Propositions 2023-2024			
	½ journée (matinée ou après-midi)	Journée	Repas	Semaine avec repas	½ journée (matinée ou après-midi)	Journée	Repas	Semaine avec repas
T1 : < ou égal à 500 €	2,50 €	3,81 €	1,00 €	22,85 €	2,65 €	4,05 €	1,00 €	24,20 €
T2 : de 501 € à 700 €	3,40 €	5,09 €	2,43 €	35,72 €	3,60 €	5,40 €	2,60 €	37,85 €
T3 : de 701 € à 950 €	4,74 €	7,31 €	3,54 €	51,54 €	5,05 €	7,75 €	3,75 €	54,65 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	5,91 €	9,03 €	4,41 €	63,84 €	6,30 €	9,60 €	4,70 €	67,65 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	6,34 €	9,79 €	4,73 €	68,97 €	6,75 €	10,40 €	5,00 €	73,10 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	6,89 €	10,44 €	5,05 €	73,58 €	7,30 €	11,10 €	5,35 €	78,00 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	7,74 €	11,85 €	5,69 €	83,32 €	8,20 €	12,60 €	5,85 €	88,30 €

T8 : de 2 101 € à 2 400 €					8,55 €	13,05 €	6,10 €	91,65 €
T9 : > ou égal à 2 401 €					8,85 €	13,55 €	6,50 €	95,50 €

Tarifs Extérieurs

Tranches et Quotient Familial Mensuel	Tarifs 2022-2023				Propositions 2023-2024			
	½ journée (matinée ou après midi)	Journée	Repas	Semaine avec repas	½ journée (matinée ou après midi)	Journée	Repas	Semaine avec repas
T1 : < ou égal à 500 €	4,04 €	5,09 €	1,00 €	28,93 €	4,30 €	5,40 €	1,00 €	30,65 €
T2 : de 501 € à 700 €	4,56 €	5,17 €	3,18 €	39,66 €	4,85 €	5,50 €	3,35 €	42,05 €
T3 : de 701 € à 950 €	7,64 €	11,63 €	4,62 €	77,19 €	8,10 €	12,30 €	4,90 €	81,80 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	9,58 €	14,53 €	5,69 €	96,05 €	10,15 €	15,40 €	6,05 €	101,80 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	10,23 €	15,72 €	6,14 €	103,84 €	10,85 €	16,65 €	6,50 €	110,05 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	11,09 €	16,80 €	6,68 €	111,53 €	11,75 €	17,80 €	7,10 €	118,20 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	12,49 €	18,95 €	8,54 €	130,58 €	13,25 €	20,10 €	9,05 €	138,40 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €						20,85 €	9,45 €	144,85 €
T9 : > ou égal à 2 401 €						21,65 €	9,80 €	151,60 €

2. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES GRANDES VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

Tarifs Lempdais

Tranches	Été 2023 Journée avec repas	Été 2024 Journée avec repas	Été 2023 Semaine avec repas	Été 2024 Semaine avec repas	Été 2023 Journée sans repas	Été 2024 Journée sans repas	Été 2023 Semaine sans repas	Été 2024 Semaine sans repas
T1 : < ou égal à 500 €	4,82 €	5,10 €	22,90 €	24,30 €	4,31 €	4,60 €	20,47 €	21,70 €
T2 : de 501 € à 700 €	7,51 €	8,00 €	35,67 €	37,80 €	6,30 €	6,70 €	29,93 €	31,75 €
T3 : de 701 € à 950 €	10,85 €	11,50 €	51,54 €	54,65 €	9,08 €	9,65 €	43,13 €	45,70 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	13,44 €	14,25 €	63,84 €	67,70 €	11,24 €	11,90 €	53,39 €	56,60 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	14,52 €	15,40 €	68,97 €	73,10 €	12,15 €	12,90 €	57,71 €	61,20 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	15,50 €	16,45 €	73,63 €	78,05 €	12,96 €	13,75 €	61,56 €	65,25 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	17,54 €	18,60 €	83,32 €	88,30 €	14,69 €	15,60 €	69,78 €	73,95 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		19,40 €		92,05 €		16,25 €		77,10 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		20,05 €		95,30 €		16,80 €		79,80 €

Tarifs Extérieurs

Tranches	Eté 2023 Journée avec repas	Eté 2024 Journée avec repas	Eté 2023 Semaine avec repas	Eté 2024 Semaine avec repas	Eté 2023 Journée sans repas	Eté 2024 Journée sans repas	Eté 2023 Semaine sans repas	Eté 2024 Semaine sans repas
T1 : < ou égal à 500 €	6,10 €	6,45 €	28,98 €	30,70 €	5,59 €	5,95 €	26,55 €	28,15 €
T2 : de 501 € à 700 €	8,36 €	8,85 €	39,71 €	42,10 €	6,76 €	7,15 €	32,11 €	34,05 €
T3 : de 701 € à 950 €	16,25 €	17,25 €	77,19 €	81,85 €	13,94 €	14,80 €	66,22 €	70,20 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	20,23 €	21,45 €	96,09 €	101,85 €	17,38 €	18,45 €	82,56 €	87,50 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	21,85 €	23,15 €	103,79 €	110,00 €	18,79 €	19,90 €	89,25 €	94,50 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	23,48 €	24,90 €	111,53 €	118,25 €	20,14 €	21,35 €	95,67 €	101,40 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	26,49 €	28,10 €	125,83 €	133,40 €	22,73 €	24,10 €	107,97 €	114,45 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		29,15 €		138,35 €		25,00 €		118,70 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		30,25 €		143,65 €		25,95 €		123,25 €

3. ANIMA'JEUNES ET ANIM'ADOS VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

Il est proposé de la facturation suivante pour l'année scolaire 2023-2024, à compter du 1^{er} septembre 2023, à savoir :

Tarifs Lempdais

Refonte complète des tarifs à la journée et à la ½ journée

	TARIF 1 < 500 €	TARIF 2 501 € à 700 €	TARIF 3 701 € à 950 €	TARIF 4 951 € à 1200 €	TARIF 5 1201 € à 1500 €	TARIF 6 1501 € à 1800 €	TARIF 7 1801 € à 2100 €	TARIF 8 2101 € à 2400 €	TARIF 9 Sup ou égal à 2401€
Demi-journée	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	10 €	12 €	14 €	16 €
Veillée	3 €	4 €	5 €	6 €	7 €	9 €	11 €	13 €	15 €
Journée	7 €	9 €	11 €	13 €	15 €	19 €	23 €	27 €	31 €
Semaine	26 €	34 €	40 €	48 €	55 €	69 €	83 €	98 €	113 €

Les tarifs des séjours seront voté en fonction du coût de ces derniers.

Tarifs Extérieurs

	TARIF 1 < 2100	TARIF 2 sup ou égal à 2101€
Demi-journée	16 €	18 €
Veillée	15€	17 €
Journée	31 €	33 €
Semaine	113 €	124 €

2. ACTIVITES PERISCOLAIRES**1. ACCUEIL PERISCOLAIRE ET AIDES AUX DEVOIRS 2023-2024**

La tarification est forfaitaire et la facturation mensuelle.

En cas de retards répétés et ou non justifiés des parents à 18 h 30 pour récupérer leur enfant, un montant de 10 € supplémentaire sera appliqué.

Tarifs Lempdais et enfants scolarisée en ULIS

Tranches et Quotient Familial Mensuel	Accueil du Matin (7 h 30 – 8 h 20) 2022-2023	Accueil du Matin (7 h 30 – 8 h 20) Propositions 2023-2024	Accueil du Soir (16 h 30 – 18 h 00) 2022-2023	Accueil du Soir (16 h 30 – 18 h 00) Propositions 2023-2024
T1 : < ou égal à 500 €	0,50 €	0,55 €	0,51 €	0,55 €
T2 : de 501 € à 700 €	0,67 €	0,70 €	0,68 €	0,75 €
T3 : de 701 € à 950 €	0,93 €	1,00 €	0,94 €	1,00 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	1,18 €	1,25 €	1,20 €	1,30 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	1,26 €	1,30 €	1,28 €	1,40 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	1,35 €	1,40 €	1,37 €	1,45 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	1,52 €	1,60 €	1,54 €	1,65 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		1,70 €		1,80 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		1,75 €		2,00 €

Tarifs Extérieurs

Tranches et Quotient Familial Mensuel	Accueil du Matin (7 h 30 – 8 h 20) 2022-2023	Accueil du Matin (7 h 30 – 8 h 20) Propositions 2023-2024	Accueil du Soir (16 h 30 – 18 h 00) 2022-2023	Accueil du Soir (16 h 30 – 18 h 00) Propositions 2023-2024
T1 : < ou égal à 500 €	0,65 €	0,70 €	0,66 €	0,70 €
T2 : de 501 € à 700 €	0,87 €	0,90 €	0,88 €	0,95 €
T3 : de 701 € à 950 €	1,22 €	1,25 €	1,24 €	1,30 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	1,52 €	1,60 €	1,54 €	1,65 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	1,63 €	1,70 €	1,65 €	1,75 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	1,76 €	1,85 €	1,79 €	1,90 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	1,98 €	2,05 €	2,01 €	2,15 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		2,15 €		2,25 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		2,20 €		2,30 €

AIDES AU DEVOIRS**Tarifs Lempdais et enfants scolarisée en ULIS****Aide aux Devoirs 16 h 30 – 18 h 00**

Tranches / Quotient Familial	2022-2023	2023-2024
T1 : < ou égal à 500 €	0,66 €	0,70 €
T2 : de 501 € à 700 €	0,85 €	0,85 €
T3 : de 701 € à 950 €	1,15 €	1,15 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	1,41 €	1,40 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	1,49 €	1,50 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	1,59 €	1,60 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	1,79 €	1,80 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		1,90 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		2,05 €

Prolongation 18 h 00 – 18 h 30

Tranches / Quotient Familial	2022-2023	2023-2024
T1 : < ou égal à 500 €	0,05 €	0,05 €
T2 : de 501 € à 700 €	0,07 €	0,07 €
T3 : de 701 € à 950 €	0,09 €	0,09 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	0,12 €	0,12 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	0,13 €	0,14 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	0,13 €	0,14 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	0,15 €	0,16 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		0,16 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		0,17 €

Tarifs Extérieurs**Aide aux Devoirs 16 h 30 – 18 h 00**

Tranches / Quotient Familial	2022-2023	Propositions 2023-2024
T1 : < ou égal à 500 €	0,82 €	0,85 €
T2 : de 501 € à 700 €	1,08 €	1,15 €
T3 : de 701 € à 950 €	1,45 €	1,55 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	1,79 €	1,90 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	1,91 €	2,00 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	2,04 €	2,15 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	2,29 €	2,40 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		2,50 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		2,60 €

Prolongation 18 h 00 – 18 h 30

Tranches / Quotient Familial	2022-2023	Propositions 2023-2024
T1 : < ou égal à 500 €	0,07 €	0,07 €
T2 : de 501 € à 700 €	0,09 €	0,09 €
T3 : de 701 € à 950 €	0,12 €	0,12 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	0,15 €	0,15 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	0,16 €	0,16 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	0,18 €	0,18 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	0,20 €	0,20 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		0,22 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		0,25 €

2. ACCUEIL DU MIDI 2022-2023**Tarifs Lempdais et enfants scolarisés en ULIS**

Tranches / Quotient Familial	2022-2023	Propositions 2023-2024
T1 : < ou égal à 500 €	1,00 €	1,00 €
T2 : de 501 € à 700 €	2,43 €	2,60 €
T3 : de 701 € à 950 €	3,54 €	3,75 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	4,41 €	4,70 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	4,73 €	5,00 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	5,05 €	5,35 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	5,69 €	5,85 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		6,10 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		6,50 €
P.A.I.	50 % du tarif	50 % du tarif

Tarifs Extérieurs

Tranches / Quotient Familial	2022-2023	Propositions 2023-2024
T1 : < ou égal à 500 €	1,00 €	1,00 €
T2 : de 501 € à 700 €	3,18 €	3,35 €
T3 : de 701 € à 950 €	4,62 €	4,90 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	5,69 €	6,05 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	6,14 €	6,50 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	6,68 €	7,10 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	8,54 €	9,05 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		9,45 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		9,80 €
P.A.I.	50 % du tarif	50 % du tarif

3. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES MERCREDIS**Tarifs Lempdais**

Tranches / Quotient Familial	2022-2023			Propositions 2023-2024		
	½ journée (matinée ou après-midi)	Journée	Repas	½ journée (matinée ou après-midi)	Journée	Repas
T1 : < ou égal à 500 €	2,50 €	3,81 €	1,00 €	2,65 €	4,05 €	1,00 €
T2 : de 501 € à 700 €	3,40 €	5,09 €	2,43 €	3,60 €	5,40 €	2,60 €
T3 : de 701 € à 950 €	4,74 €	7,31 €	3,54 €	5,05 €	7,75 €	3,75 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	5,91 €	9,03 €	4,41 €	6,30 €	9,60 €	4,70 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	6,34 €	9,79 €	4,73 €	6,75 €	10,40 €	5,00 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	6,89 €	10,44 €	5,05 €	7,30 €	11,10 €	5,35 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	7,74 €	11,85 €	5,69 €	8,20 €	12,60 €	5,85 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €				8,55 €	13,05 €	6,10 €
T9 : > ou égal à 2 401 €				8,85 €	13,55 €	6,50 €

Tarifs Extérieurs

Tranches / Quotient Familial	2022-2023			Propositions 2023-2024		
	½ journée (matinée ou après-midi)	Journée	Repas	½ journée (matinée ou après-midi)	Journée	Repas
T1 : < ou égal à 500 €	4,04 €	5,09 €	1,00 €	4,30 €	5,40 €	1,00 €
T2 : de 501 € à 700 €	4,56 €	5,17 €	3,18 €	4,85 €	5,50 €	3,35 €
T3 : de 701 € à 950 €	7,64 €	11,63 €	4,62 €	8,10 €	12,30 €	4,90 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	9,58 €	14,53 €	5,69 €	10,15 €	15,40 €	6,05 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	10,23 €	15,72 €	6,14 €	10,85 €	16,65 €	6,50 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	11,09 €	16,80 €	6,68 €	11,75 €	17,80 €	7,10 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	12,49 €	18,95 €	8,54 €	13,25 €	20,10 €	9,05 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €				13,80 €	20,95 €	9,45 €
T9 : > ou égal à 2 401 €				14,30 €	21,70 €	9,80 €

Cas particulier des enfants participant aux activités de l'U.S.E.P. le mercredi

Les enfants inscrits à l'USEP peuvent bénéficier d'une prise en charge à partir de 16 h 30 et jusqu'à 18 h 30 (s'ils sont inscrits à l'ALSH le matin)

Tarifs Lempdais

Tranches / Quotient Familial	2022-2023	Propositions 2023-2024
T1 : < ou égal à 500 €	0,51 €	0,55 €
T2 : de 501 € à 700 €	0,68 €	0,75 €
T3 : de 701 € à 950 €	0,94 €	1,00 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	1,20 €	1,30 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	1,28 €	1,40 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	1,37 €	1,45 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	1,54 €	1,65 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		1,80 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		2,00 €

Tarifs Extérieurs

Tranches / Quotient Familial	Tarifs 2022-2023	Propositions 2023-2024
T1 : < ou égal à 500 €	0,66 €	0,70 €
T2 : de 501 € à 700 €	0,88 €	0,95 €
T3 : de 701 € à 950 €	1,24 €	1,30 €
T4 : de 951 € à 1 200 €	1,54 €	1,65 €
T5 : de 1 201 € à 1 500 €	1,65 €	1,75 €
T6 : de 1 501 € à 1 800 €	1,78 €	1,90 €
T7 : de 1 801 € à 2 100 €	2,01 €	2,15 €
T8 : de 2 101 € à 2 400 €		2,25 €
T9 : > ou égal à 2 401 €		2,30 €

Madame Fabienne THOULY-VOUTE explique que le contexte économique actuel est très contraignant, la commune ayant notamment subi :

L'augmentation des coûts de l'alimentation (+ 14,9 %)

L'augmentation des coûts de l'énergie sans compensation de l'Etat et sans bouclier tarifaire pour les communes pour l'instant

L'augmentation de la masse salariale (+ 3,5 % du point d'indice en juillet 2022, le SMIC + 1,81 % au 1^{er} janvier), avec dernièrement une nouvelle augmentation du SMIC de + 2,2 % au 1^{er} mai et au 1^{er} juillet prochain de + 1,5 %

Devant la difficulté à finaliser le budget 2023, il a été nécessaire d'organiser des temps d'échanges entre élus, sous forme d'ateliers et de tables rondes. Il en a résulté des choix politiques difficiles mais pourtant indispensables. Lors de ces ateliers, différentes propositions concernaient la jeunesse dont l'une d'elle consistait à augmenter les tarifs du service Enfance Jeunesse. Les principales orientations à retenir sont les suivantes :

- Un effort plus important demandé aux tranches les plus hautes avec notamment la création de deux tranches supplémentaires.
- Un tarif maximum pour la restauration scolaire fixé à 6,50 €, à savoir que le prix de revient d'un repas, toutes charges confondues, est supérieur à 13 €, ce qui signifie que la collectivité prend à sa charge, à minima, 50 % du prix d'un repas.
- Une augmentation de 6 % des tarifs avec arrondis pour la restauration, l'accueil du soir et les accueils de loisirs.
- Une augmentation plus légère pour l'accueil du matin + 4 % avec arrondi pour rééquilibrer par rapport aux tarifs de l'accueil du soir (moins cher par rapport au prorata du temps passé)
- Une refonte complète des tarifs Anima'jeunes et Anim'ados avec une tarification en ½ journée et journée complète et non plus par activité.
- Le tarif à 1 € pour les foyers les plus modestes est maintenu, et nous n'augmenterons pas les tarifs de l'aide aux devoirs afin que la tarification ne soit pas un frein pour les familles.
- Les tarifs de la prolongation de l'accueil du soir de 18 h à 18 h30 sont également maintenus

L'effort financier demandé aux familles nous permettra de maintenir des services de qualité : la restauration scolaire gérée par la collectivité avec des produits locaux pour la plupart, du personnel en nombre suffisant pour encadrer les enfants et bénéficiant de formation professionnelle pour développer leurs compétences.

- **Monsieur Jean-Luc DUBOST** regrette cette hausse substantielle qui impacte la jeunesse Lempdaise mais aussi toutes les familles. Deux tranches supplémentaires sont instaurées et il souhaite connaître la moyenne par tranches du nombre d'enfants inscrits.
- **Madame Fabienne THOULY-VOUTE** précise que les sept premières tranches sont équilibrées en matière de nombre d'enfants inscrits. Ces tarifs représentent la partie la plus importante au niveau du budget du service Enfance Jeunesse. La hausse a été décidée, notamment lors des ateliers de co-construction économiques, où malheureusement les membres de l'opposition municipale étaient très faiblement représentés.
- **Monsieur le Maire** expose que les tarifs réévalués n'entreront en vigueur qu'au mois de Septembre, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas été touchés depuis le début de l'année malgré les hausses incessantes des coûts de l'alimentation en particulier. La municipalité fait un effort avec la création de deux tranches supplémentaires afin de répartir plus équitablement les conséquences de cette hausse auprès des familles. Il est aussi précisé qu'aucun effort supplémentaire n'est demandé aux familles bénéficiant du tarif à 1 €, soit la tranche la plus basse.
- **Monsieur Jean-Luc DUBOST** sollicite une révision de ces tarifs à la baisse lors d'un prochain exercice budgétaire si les prix baissent.
- **Monsieur le Maire** indique que ce n'est pas les prix qui vont baisser mais seulement l'inflation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Vote : Pour 24 voix
Contre 5 voix (M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN)

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

FEUILLET DE CLOTURE
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Numéro Ordre	Objet
1/1	Fixation des tarifs service Enfance Jeunesse année scolaire 2023-2024

Présents : M. GISSELBRECHT, **Maire**
MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, BESSON, **Adjoint**s

MME BELLARD, M. RUET, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, M. GALLIEN, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. DAULAT, M. JONIN, **Conseillers Municipaux**

Représentés : M. FOUILHOX par MME MISIC, MME LEPINE par M. GARCIA, MME RONGERON par M. MARTIN, M. FILAIRE par M. DUBOST.

Absents/Excusés :

La Secrétaire
Josy-Anne BELLARD

Le Maire
Henri GISSELBRECHT